

# Pour mieux comprendre et prendre en compte le sylvopastoralisme dans sa diversité

## *Les projets RENFORT et REUNIR-AF*

par Léa LEMOINE et Jean-Michel RAYNE

**Cet article présente deux projets de Mobilisation collective pour le développement durable du Réseau rural national qui ont pour objectif de contribuer à une meilleure prise en compte des pratiques de gestion sylvopastorale par les politiques publiques, en activant les leviers pertinents aux échelles locales, régionales, nationales et européennes.**  
**REUNIR-AF, Réseau national pour l'agroforesterie, et RENFORT, Réseau national forêt territoires, proposent et produisent des documents de référence pour aborder l'accompagnement des pratiques sylvopastorale dans les territoires par les politiques publiques.**

Le sylvopastoralisme correspond à un ensemble de pratiques de gestion qui associent dans un même espace les productions animales et la gestion des arbres en forêt ou hors forêt. Ces pratiques sont très diverses : forêt temporairement pâturée, parcours naturels arbustifs et arborés, prés-verger, linéaires de haies et ripisylves structurant un paysage dominé par la prairie, plantation d'arbres d'ombrage et/ou d'arbres fourragers isolés dans des prairies, plantation d'arbre ou d'arbustes fourragers pâturés en rotation... Elles traduisent la multiplicité des facteurs qui conduisent les acteurs à les mettre en œuvre (état de la végétation, enjeux de territoire, animaux élevés, filières), ainsi que la diversité des objectifs poursuivis (besoin en fourrage, gestion durable, gestion des risques d'approvisionnement en fourrage, revenus complémentaires ou réductions des coûts de gestion pour les propriétaires forestiers, adaptation au changement climatique, protection de la ressource en eau, autres services écosystémiques...). Si les statistiques manquent pour décrire la portée de ces pratiques, celles-ci sont néanmoins très répandues, notamment dans les territoires méridionaux et de montagne, et concernent de nombreux agriculteurs et propriétaires forestiers publics et privés.

En particulier, ces pratiques, constituent des leviers significatifs d'adaptation au changement climatique à la fois des forêts (remise en gestion de peuplements dans un contexte d'augmentation des risques d'incendie, réouverture des paysages et coupures de combustibles) et des systèmes d'élevage (résilience de la production de fourrage, contrôle de la température dans les zones de parcours et bien-être ani-

mal). Elles devraient se déployer dans les décennies à venir, en latitude, du sud vers le nord, et en altitude, des zones de plaine vers l'étage collinéen et à plus haute altitude avec l'élévation de la limite forestière au détriment des alpages.

Il reste que ces systèmes d'usages des sols complexes et mal connus tant du point de vue technique que du point de vue des statistiques, sont souvent insuffisamment pris en compte par les politiques publiques, locales, nationales et européennes, notamment par la Politique agricole commune (PAC).

Deux projets de Mobilisation collective pour le développement durable (MCDR) du Réseau rural national (RRN) :

– REUNIR-AF (Réseau national pour l'agroforesterie) copiloté par l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture (APCA) et par l'Association française arbres champêtres et Agroforesteries (AFAC-Agroforesteries),

– RENFORT (Réseau national forêt territoriales) copiloté par l'APCA et la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR),

ambitionnent de contribuer à une meilleure prise en compte de ces pratiques de gestion dans leur diversité par les politiques publiques, en activant les leviers pertinents aux échelles locales, régionales, nationales et européennes.

## Les réflexions du réseau sur les enjeux liés à la prise en compte des surfaces sylvopastorales dans la Politique agricole commune

Parmi la très grande diversité des systèmes agroforestiers, les espaces sylvopastoraux forment une catégorie spécifique que l'on distingue généralement des autres systèmes résultant de l'association des arbres, des cultures et de l'élevage sur une même parcelle agricole : les haies, les alignements intraparcellaires, les pré-vergers, les ripisylves et les bosquets. Les espaces sylvopastoraux sont multifonctionnels : ils sont entretenus et maintenus du fait d'une valorisation économique (agricole et sylvicole) tout en remplissant des fonctions environnementales et d'aménagement de l'espace répondant à des attentes sociétales fortes (par exemple la préservation de paysages patrimoniaux qui font la typicité de nombreux produits AOP, IGP...).

L'intensification des sécheresses estivales accroît les enjeux autour du devenir du sylvopastoralisme car il est reconnu que cette pratique permet à la fois d'amortir le manque de ressources herbagères pour les troupeaux et de sécuriser des espaces boisés sensibles aux incendies (diminution de la végétation inflammable, entretien de zones de coupures de combustible). Le maintien des espaces sylvopastoraux représente un enjeu qui dépasse donc largement la dimension agricole, leur existence ayant un impact pour l'ensemble de la collectivité.

Pourtant, cette forme d'agroforesterie est la moins bien reconnue dans la PAC actuelle et la prise en compte du sylvopastoralisme se heurte à de nombreux problèmes (par exemple l'admissibilité des surfaces aux aides de la PAC est complexe et peut aboutir à des retraits de prime).

A partir d'un diagnostic de la PAC actuelle, le groupe de travail REUNIR-AF travaille sur des propositions pour améliorer la reconnaissance et la prise en compte de ces espaces caractéristiques dans la future programmation de la PAC post-2020 : clarification de la définition de ces surfaces, admissibilité, reconnaissance via des paiements pour services environnementaux spécifiques...

L.L.

1 - FEADER :  
Fonds européen agricole  
pour le développement  
rural.

## Quelques mots sur le projet REUNIR-AF, le Réseau national pour l'agroforesterie

Le réseau national REUNIR-AF est soutenu par le Réseau rural national à l'aide de crédits du FEADER<sup>1</sup>, du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGAET). Ce projet s'appuie fortement sur un réseau de 23 structures partenaires au niveau régional. REUNIR-AF ambitionne d'améliorer la prise en compte des différentes formes d'agroforesterie dans les politiques agricoles et d'aménagement, et d'accompagner le déploiement et l'appropriation de ces politiques par les agriculteurs ainsi que par les opérateurs et conseillers de terrain. REUNIR-AF vise également à assurer l'animation régionale et nationale du Concours des pratiques d'agroforesterie.

Léa LEMOINE  
Assemblée  
permanente  
des Chambres  
d'agriculture  
APCA  
lea.lemoine@  
apca.chambagri.fr

Site internet :  
Page REUNIR-AF  
<https://www.rmt-agroforesteries.fr/fr/reunir-af>

## **Quelques mots sur le projet RENFORT, Réseau national Forêt et Territoires**

A travers une gestion multifonctionnelle, les forêts françaises sont des espaces dédiés à des usages divers et souvent simultanés (production d'énergie, de produits d'emballage, de papiers, d'ameublement, de matériaux de construction, de molécules, chasse, récréation...), et rendent de multiples services (structuration des paysages, approvisionnement des réserves en eau sous-terrasse, qualité de l'air, habitats et biodiversité, stockage de carbone, climat...) dans les territoires dans lesquels elles se déploient. Par ailleurs, les forêts interagissent avec les autres formes d'usages des sols, notamment agricoles, et sont à l'amont de filières économiques qui contribuent au développement de ces territoires.

Dans le cadre du projet de Mobilisation collective pour le développement rural du Réseau rural national « Réseau national forêt et territoires », cofinancé par le FEADER, le ministère de l'Agriculture et le CGAET, les deux réseaux des Chambres d'agriculture et des Communes forestières se sont organisés en binômes dans les principales régions forestières de l'hexagone afin d'apporter leurs contributions à l'accompagnement des politiques publiques pour la forêt.

A travers une démarche partant de territoires particuliers, il s'agit à la fois de tester des outils d'animation pour accompagner l'action des acteurs en faveur d'une meilleure prise en compte des enjeux forestiers, en matière de structuration du foncier (Axe 3), de pilotage des grands équilibres (équilibre sylvocynégétique et sylvopastoralisme - Axe 4) ou d'accompagnement de filières territorialisées (Axe 5), et de partager des retours d'expérience.

Dans le contexte de construction de la prochaine politique agricole commune, les partenaires du projet mobilisent les données de l'Observatoire du développement rural pour porter un regard analytique sur la mobilisation du FEADER en forêt (Axe 2).

2 - PDPFCI : Plan départemental de protection des forêts contre les incendies.

3 - DDT(M) : Direction départementale des territoires (et de la mer).

4 - DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

## **RENFORT et les forêts méditerranéennes : un guide pour les interventions sylvicoles à but sylvopastoral**

Les partenaires et acteurs du monde rural, élus, représentants d'organismes, agriculteurs, font souvent le même constat lorsqu'il est question de l'aménagement du territoire : la fermeture des milieux et le boisement des espaces ouverts sont des problématiques significatives sur une grande partie de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, systématiquement abordées lors des réunions forestières régionales (Chartes forestières, PDFCI<sup>2</sup>, Natura 2000...) et explicitées dans les publications de l'IFN (Inventaire forestier national). A titre d'exemple, dans le département des Hautes-Alpes, la forêt gagne plus de 1000 hectares chaque année par la colonisation des landes anciennement pâturées. Il s'agit d'une part, des zones de parcours intermédiaires situées en pied de versant qui se trouvent entre les terres cultivées et la forêt et, d'autre part, des secteurs d'alpage qui ont tendance à se boiser, cela se traduisant par une élévation de la limite sylvestre en altitude.

Les conséquences de la fermeture des milieux s'amplifient chaque année :

- dégradation des paysages et de leur attrait aussi bien pour les populations locales que pour les touristes ;

- manque de surface à pâture pour les agriculteurs qui voient dans le même temps les autres surfaces cultivables se réduire à cause de l'urbanisation, des nouvelles infrastructures... ;

- risque incendie qui augmente de façon alarmante car les espaces forestiers arrivent au contact des zones de vie et d'activités humaines ;

- baisse de la biodiversité par l'uniformisation des formations végétales.

Afin de lutter contre ce phénomène ou de le ralentir, la grande majorité des acteurs voudrait agir, mais les opérations de réouverture de milieu ne sont pas toujours simples à mettre en œuvre, notamment en raison de la législation. Dans les zones, qui sont boisées depuis moins de trente ans, les contraintes sont limitées. Ailleurs, la législation sur le défrichement est contraignante (demande à la DDT<sup>3</sup>, demande d'étude d'impact au cas par cas à la DREAL<sup>4</sup> pour les projets de plus de 0,5 ha) et les compensations exigibles sont élevées (de 5100 à 25 500 €/ha). Dans le cas des espaces boisés

5 - CRPF : Centre régional de la propriété forestière.

6 - ONF : Office national des forêts.

7 - COFOR : Association des Communes forestières.

8 - CERPAM : Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée.

Jean-Michel RAYNE  
Chambre d'agriculture  
jean-michel.rayne@  
hautes-alpes.  
chambagri.fr

des communes ne relevant pas du régime forestier, la législation est également un frein à l'organisation d'interventions de réouverture des milieux, alors même que ces espaces communaux récemment boisés peuvent représenter des surfaces importantes, par exemple dans les Hautes-Alpes, ces espaces correspondent à 15% de la surface boisée totale du département.

La réouverture totale des milieux n'est d'ailleurs pas toujours la solution la mieux adaptée. En effet, dans certains secteurs, le fait de conserver un couvert forestier léger offre des avantages comme la conservation de ressources fourragères plus fraîches en périodes sèches, l'amélioration du bien-être animal (ombre et protection contre les excès du climat) ou encore la limitation de l'érosion sur les terrains sensibles à ce phénomène.

Dans le cadre du projet RENFORT, les Chambres d'agriculture et les Communes forestières de Provence-Alpes-Côte d'Azur

explorent les leviers d'action pour la remise en gestion de ces espaces boisés.

Un guide des itinéraires techniques pour la réalisation d'interventions à but sylvopastoral en région Provence-Alpes-Côte d'Azur vient d'être réalisé sous la maîtrise d'œuvre des Chambres d'agriculture. L'objectif est de décrire le type et l'intensité de ces interventions afin qu'elles soient acceptées par tous les acteurs forestiers et du monde du pastoralisme : CRPF<sup>5</sup>, ONF<sup>6</sup>, COFOR<sup>7</sup>, DDT<sup>3</sup>, CERPAM<sup>8</sup>, lycée agricole, Parcs naturels régionaux, Chambre d'agriculture... Cet outil se veut pédagogique pour être compris facilement par les propriétaires, agriculteurs, gestionnaires et exploitants forestiers. Il doit permettre également un contrôle facile des opérations réalisées par les services de l'Etat. A la suite de plusieurs rencontres de terrain et échanges, les partenaires ont trouvé des critères dendrométriques simples pour chaque grand type de peuplements forestiers de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : les résineux de montagne, les résineux de l'étage collinéen et les feuillus. Ce document est disponible dès à présent en version dématérialisée en ligne ou sur demande auprès des Chambres d'agriculture des Hautes-Alpes ou des Alpes de Haute-Provence.

**J.M.R.**

## Résumé

Deux projets de Mobilisation collective pour le développement rural (MCDR) du Réseau rural national (RRN) produisent des documents de référence pour aborder l'accompagnement des pratiques sylvopastorales dans les territoires par les politiques publiques.

Dans le cadre du projet RENFORT, un guide pour les interventions sylvicoles à but sylvopastoral a récemment été mis en ligne. Ce document présente à la fois les types de peuplements dans lesquels ces opérations sont envisageables dans le cadre d'une gestion durable de la forêt, les instructions techniques à formuler pour opérer la coupe et les critères d'observation pour contrôler la qualité de l'opération.

Les partenaires du projet REUNIR-AF formulent des propositions pour une meilleure prise en compte des pratiques sylvopastorales dans le cadre de la PAC, dans le contexte de construction des mesures de la prochaine programmation.

## Summary

**For enhanced understanding and implementation of silvi-pastoralism in all its diversity:  
the RENFORT and REUNIR-AF projects**

Two projects from the Collective Mobilisation for Rural Development (French acronym: MCDR), belonging to the National Rural Network (French acronym: RRN), have produced two reference documents as guidelines for public policy accompanying silvi-pastoral practices in France's Mediterranean regions. Within the framework of the RENFORT project, a guide for silvicultural action aimed at backing silvi-pastoralism has been put online. The document presents the types of stand in which operations can be envisaged in conformity with the sustainable forest management, as well as technical instructions to be applied in carrying out the clearing action and the observable criteria for assessing the quality of the undertakings. The partners in the REUNIR-AF project have drafted proposals for better consideration for silvi-pastoral practices within the CAP in the context of designing measures covered by the next programme.